

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 11

Artikel: Le chat bienfaisant
Autor: Besançon, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

virons d'Oron, et que la seigneurie d'Illens, sur la Sarine, n'a pas donné son nom aux quelques familles qui ont possédé cette terre

La famille d'Illens près Oron a d'abord formé deux branches : celle qui s'est fixée à Vevey et celle de St-Martin de Vaud.

Branche de Vevey. Rodolphe d'Illens, donzel, tenait sa cour de justice au vieux Mazel à Vevey en 1296 avec d'autres seigneurs des environs. Cette branche a donné un chanoine et un bailli de l'Evêque de Lausanne entre 1337 et 1392 et un Prieur de St-Sulpice, entre 1345 et 1402. En 1580, cette famille quitta Vevey et alla s'établir en France, dans la Bresse, où elle pourrait encore exister, puisqu'un officier du nom d'Illens se distingua dans la conquête de l'Algérie et mourut à Oran en 1843.

Branche de St-Martin de Vaud. Cette branche de la famille d'Illens s'est subdivisée en plusieurs autres, dont les principales sont celles de Romont, Moudon et Cugy près Payerne. Passons-les un peu en revue.

Branche de Romont. Cette branche a commencé à se fixer à Romont par un châtelain en 1320 ; elle a fourni aussi Antoine d'Illens, bailli de l'Evêque de Lausanne entre 1430 et 1464 ; cette branche s'est éteinte par le mariage de Louise d'Illens, Dame d'Arrufens au canton de Fribourg, avec Jaques Mestral de Vincy, aux environs de 1470. C'est de là qu'une branche des de Mestral de La Côte a gardé le nom d'Arrufens.

Branche de Moudon. Cette branche n'a pas été nombreuse ; elle possédait la co-seigneurie de Chapelle-Vaudanne sur Moudon ; elle s'est éteinte par le mariage de Marmette d'Illens avec Marmet de Blonay.

Branche de Cugy près Payerne. Cette branche a été nombreuse ; il paraît qu'elle s'est fixée à Cugy par le mariage de Rolet d'Illens avec Marguerite de Cugy aux environs de l'an 1356 ; elle y posséda des fiefs tant à Cugy qu'aux environs. D'autres membres de cette famille se fixèrent à Cossonay, à Baulmes, à Payerne et enfin à Lausanne, peut-être pour cause de religion. Toutes ces branches s'éteignirent successivement, sauf celle de Lausanne.

D'autres membres de ces diverses branches ont été : l'un, Abbé d'Hauterêt, en 1329 ; d'autres ont été châtelains dans les localités suivantes : à Rue en 1301, 1487, 1528, à Cossonay en 1370, à Vufflens-la-Ville en 1407, à l'Isle en 1437, à Avenches en 1446.

Branche de Lausanne. Cette branche de la famille d'Illens procède de celle de Cugy. Jean d'Illens, donzel de Cugy, co-seigneur de la Molière, qui épousa Rose d'Arnay et ensuite Pernette Guat, se fixa à Lausanne et y acquit la bourgeoisie en 1544 ; un autre d'Ylens, dont nous ignorons la provenance, acquit aussi la bourgeoisie en 1554 ou 1553. A ce moment-là, les admissions à la bourgeoisie de Lausanne furent nombreuses et rendues très accessibles, ensuite du zèle qui se manifestait de toutes parts en faveur de la réforme.

La branche de Lausanne a fourni un châtelain de St-Sulpice de 1550 à 1588 et beaucoup de magistrats à Lausanne, tels que bannerets, conseillers, justiciers. En 1750, environ, Marc-Guérard d'Illens, docteur ex-lois, était boursier, sa fille épousa Monsieur Arthaud van Berchem.

Deux sœurs d'une branche collatérale à celle ci-dessus restaient seules de leur nom à Lausanne ; l'une épousa M. Pache et vit encore, l'autre, Mademoiselle Georgine d'Illens, qui est morte le 7 mars 1880, était donc la dernière survivante du nom de cette ancienne famille, qui pourrait cependant se retrouver en France, descendant de la branche de Vevey. (1)

(1) Sur la fin du dernier siècle, une branche de la famille Bergier de Lausanne possédait la seigneurie d'Illens près Oron, ce qui pouvait présenter des avantages au point de vue du service militaire en Piémont.

Le chat bienfaisant.

Un minet, accablé du fardeau d'un grand âge,
Las de prendre souris, las de voler fromage,
Eut au fond de son cœur un amer repentir.

Je le comprends ; car, lorsqu'on doit partir,
On n'aime pas avoir un lourd bagage.
Cependant, et pour dire ici la vérité,

Je n'oserais jurer de la sincérité
De ce matou ; sa race est coutumière
De certains tours qui sentent l'Escobar ;
Elle est libre penseuse, et ne se trouble guère
En songeant au fatal départ.
Minet croyait que la vertu passive
Ne suffit point, et qu'un vrai changement
Se manifeste ouvertement
Par une bienfaisance active.
Sans renvoyer au lendemain,
Notre chat se mit en chemin.
Il était tout bouillant de zèle,
Allait, venait, courait, cherchait les malheureux,
Implorait la pitié des matous vertueux
Et puisait dans leur escarcelle.
Il demandait si bien, d'un air si langoureux,
Qu'il ne trouvait point de rebelle.
« Cet hiver, disait-il, est rude aux pauvres gens ;
On ne voit partout qu'indigents.
Laissez-moi vous parler d'une mère éplorée,
De quatre petits entourée.
Ils étaient presque morts de faim,
Quand le ciel conduisit mes pas vers leur demeure,
Un grenier !... Je sens que je pleure ;...
Ah ! donnez un morceau de pain,
Pour soulager ces douleurs méconnues. »
De tels propos plaisaient aux chattes ingénues.
Minet rentrait en son logis
Comblé de secours et d'offrandes.
Car il acceptait tout, les pièces les plus grandes
Et les morceaux les plus petits.
Puis il les dégustait, par motif de conscience,
Afin d'être bien sûr qu'ils n'étaient pas moisis,
Estimant à bon droit qu'un cadeau de lard rance
N'est pas acte de bienfaisance.
Alors, d'un pas leste et discret,
Minet commençait sa tournée ;
Jusqu'à la fin de la journée
Sa griffe incessamment s'ouvrait.
Et les pauvres, voyant leurs misères finies,
Adoraient ses traces bénies ;
Des miaulements élogieux
Suivaient notre chat en tous lieux.
Il en éprouvait de la gêne,
Mais toutefois, sans grande peine,
Il passa l'hiver de son mieux.

On devina le tour ; on sut que l'hypocrite
S'engraissait à faire le bien.
— Il fut maudit ? — N'en croyez rien ;
Il n'en eut que plus de mérite.
C'est un travers digne d'être noté,
Même parmi les gens de notre espèce.
Nous pardonnons à la coupable adresse
Qui sait parer la bassesse
Du manteau de la charité.

J. BESANÇON.

La fenna que vao pas fierè vaccinâ.

L'est prâo la moudâ per tsi no que ti lè dou âo
trâi s'ans lo mäidzo vint po vaccinâ lè petits ein-